

QUESTIONS POSÉES AUX ASSEMBLÉES DE SECTEUR - MAI 2012

N°	NATURE DE LA DEMANDE	REPONSES DE LA Ville de Bayonne (Janvier/avril 2013)
	TRANSPORT / DEPLACEMENT	
1	Pouvez-vous améliorer le déplacement des professionnels médicaux en ville ? <i>Secteur les côteaux du sud.</i>	<i>Les véhicules sanitaires léger (VSL) en intervention peuvent utiliser les couloirs de bus. Pour le reste, les déplacements des professionnels médicaux en ville ne bénéficient pas d'un régime particulier.</i>
2	Tous les bus ne sont pas équipés pour accueillir les fauteuils roulants et les poussettes, à quand une mise aux normes ?	<i>La mise aux normes est prévue pour 2015, conformément aux obligations de la Loi Egalité des Chances de 2005. Un plan Pluriannuel de renouvellement de la flotte de véhicules du syndicat des transports a été approuvé par le Comité Syndical en 2012 et est régulièrement ajusté. Il permet d'atteindre cet objectif. La seule nuance apportée concerne certains véhicules qui pourront être maintenus en attendant l'arrivée des Bus à Haut Niveau de Service (en 2016).</i>
3	Transport en commun : à certaines heures creuses, entre 10h et 11h, sur les lignes de bus passant par les allées Paulmy, le temps d'attente est plus long que celui annoncé.	<i>Le Système d'Aide à l'Exploitation (localisation en temps réel des bus) est défaillant depuis 2 ans. Son renouvellement (projet de 18 mois avec mise en service mi 2013) doit permettre de régler ce type de désagrément ou à défaut de donner une information en temps réel à l'utilisateur sur d'éventuels retards.</i>
4	Transport des personnes âgées : problème qui se pose dans le quartier, beaucoup de personnes âgées, se déplaçant difficilement et ne disposant d'aucun moyen de transport personnel, éprouvent beaucoup de difficultés pour effectuer leurs courses auprès des commerçants de proximité.	<i>Secteur des Hauts de Bayonne. Ces personnes pourraient se rapprocher du CCAS de Bayonne, situé Place des Gascons, pour voir quelles solutions d'accompagnement pourraient leur être proposées.</i>
5	L'organisation de "Pédibus-Carapate" à l'école Charles Malégarie est une bonne idée, d'autant plus que les risques par rapport à la circulation sont minimes. Pour un début, ce sera un bon test pour connaître la réaction des parents et le comportement des élèves.	<i>Ces initiatives sont à développer. Elles constituent d'ailleurs le cœur d'une des actions de l'Agenda 21. L'application de la sectorisation devrait permettre de mettre en place des cheminements pédestres cohérents et réalisables mais il faut également que cela corresponde aux attentes des parents.</i>
6	La mobilisation des "entreprises d'un secteur voisin" pour coordonner les horaires de leurs personnels et organiser du covoiturage est une chose à approfondir et développer.	<i>Cette question sera traitée en 2013 au sein du club des partenaires de l'Agenda 21. En effet un atelier consacré à la mobilité permettra d'échanger au sujet de plans de déplacement entreprises et administrations qui sont destinés à organiser le déplacement des salariés d'un même secteur. Ils permettront d'encourager les modes de transport doux mais également un autre usage de la voiture comme le co-voiturage.</i>
7	Il faut penser mieux aménager des pistes cyclables, préférables aux bandes cyclables et à multiplier les vélos de prêt dans toute l'Agglomération.	<i>Ces propositions doivent être évoquées dans le cadre de la démarche en cours d'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU).</i>
8	La navette fluviale pour les personnes c'est bien. Il faudra prévoir un parking de délestage vers Boucau. Pourquoi ne pas utiliser ces navettes pour la livraison des colis ?	<i>Ces propositions doivent être évoquées dans le cadre de la démarche en cours d'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU).</i>

9	<p>Lors de la création ou d'une rénovation de pistes cyclables, serait-il possible de mettre un revêtement lisse (goudron) ? Pas de ciment ou revêtement granuleux car très dangereux en roller : les roues ne roulant pas bien dessus = différence de vitesse brusque = chute... Idem pour les sorties de maison qui actuellement sont en pavés sur la piste cyclable menant à la Barre...</p> <p><i>Assemblée des secteurs Vieux Bayonne centre ville et Entre Nive et Adour</i></p>	<p><i>La question concerne les usagers qui circulent en roller sur les pistes cyclables : il n'y a aucune difficulté pour les vélos.</i></p> <p><i>Dans le cœur de ville qui regroupe les secteurs "Vieux Bayonne Centre Ville" et "Entre Nive et Adour Hors les Murs", il est désormais convenu que les revêtements routiers genre enrobé ou béton lisse ne sont pas les mieux indiqués pour se marier à la forte valeur patrimoniale des rues, places et immeubles. La ville choisit donc désormais de revêtir les voies avec des pavés ou des dalles en pierre véritable, ou alors d'avoir recours à des matériaux plus routiers mais travaillés (du type béton désactivé ou enrobé grenailé). Évidemment, les petites roues des rollers sont défavorisées dans ce cas, mais certainement pas les vélos, piétons ou personnes à mobilités réduites.</i></p> <p><i>Comme souvent en ville où plusieurs contraintes se télescopent, il faut savoir accepter que les modes d'utilisation des espaces publics ne soient pas parfaits pour tous les usagers de la ville. Dans le cas de figure concret du déplacement en roller, on notera que toutes les pistes cyclables en dehors de l'hypercentre sont en enrobé, matériau lisse et propice à cette pratique. De même, les rues piétonnes sont circulantes sur leurs parties dallées. Seuls quelques mètres d'itinéraires particuliers comme le trottoir aval du pont Mayou sont traités différemment et imposent un déplacement moins roulant.</i></p> <p><i>Enfin, les aménagements du transport en commun en site propre vont permettre aux rollers de circuler aisément sur les nouvelles voies ainsi réaménagées quand elles auront valeur d'espace partagé.</i></p> <p><i>(nota : les sorties de maison évoquées ne sont-elles pas sur le territoire d'Anglet?).</i></p>
10	<p>Serait-il possible de créer une piste cyclable sur les berges de l'Adour, entre le quartier St Bernard et la cale du Boucau ?</p>	<p><i>Dans le cadre du schéma cyclable régional, cette piste cyclable est prévue le long de l'avenue Delvaille, de l'autre côté de la voie ferrée.</i></p>
11	<p>Gare SNCF : pour les voies qui sont loin du quai principal, pourrait-on créer un escalator ou un ascenseur et un tapis roulant pour les voyageurs qui ont de gros bagages ? Cela faciliterait la vie aux personnes qui ont du mal à se déplacer.</p>	<p><i>Ces aménagements sont a priori prévus par la SNCF dans le cadre du futur réaménagement de la gare et de sa nécessaire mise aux normes en termes d'accès PMR.</i></p>
12	<p>Navette : pourquoi pas un circuit circulaire rejoignant la Porte d'Espagne, le pont du Génie et Glain pour désenclaver le quartier derrière l'Hôpital ?</p>	<p><i>Ces trois sites sont déjà desservis par la navette.</i></p>
13	<p>Le vélo en libre service est une solution intéressante pour des personnes plus ou moins jeunes et valides. Pour ceux qui ne peuvent se servir d'un vélo, la Ville ne pourrait-elle pas proposer moyennant finances par les utilisateurs, des vélos (style Rickshaw India) électriques avec conducteurs. Cela rendrait service à de nombreuses personnes incapables de se servir d'un vélo et pourrait créer quelques emplois. Des petits "took took" électriques seraient envisageables.</p>	<p><i>Cela relève de l'initiative privée et s'apparente à une solution de taxis.</i></p> <p><i>Il est à noter que ces dispositifs de transport, au regard du fonctionnement dans les pays les pratiquant, interrogeraient nos réglementations (homologations, code de la route,...).</i></p>
14	<p>Ya t'il des projets de pistes cyclables dans Bayonne et l'Agglomération ? Et si oui, est-ce que les citoyens peuvent être tenus au courant des tracés en amont du projet.</p>	<p><i>Un plan vélo, piloté par l'Agglomération et le Syndicat des Transports est en discussion. Il comprend un volet services (mise à disposition de vélos, stationnement, services annexes) et un volet infrastructures. Ainsi, l'objectif de l'agglomération est de construire un réseau cyclable et de proposer aux différents gestionnaires de voirie, les outils techniques et financiers de sa mise en oeuvre selon un programme pluri-annuel à construire. Une large phase de concertation est prévue et pourra naturellement associer la délégation citoyenne.</i></p>
15	<p>Où en est-on de la navette fluviale ?</p>	<p><i>Une étude de faisabilité a été réalisée par le Syndicat des Transports notamment sur un trajet entre Boucau et Bayonne en aval du Pont Saint Esprit. La faisabilité de ce type de service est toutefois conditionnée par des étapes réglementaires qu'il convient de calibrer. Tous les partenaires du monde portuaire et fluvio-maritime ont été interrogés pour connaître ces contraintes réglementaires. Une réponse précise nous permettra d'éclairer la faisabilité définitive de ce projet. Sous ces réserves, il pourra être envisager de lancer une expérimentation pour la fin 2013 ou le début 2014.</i></p>

16	Pourrait-on prévoir une ligne de bus sur l'avenue du Capitaine Resplandy ? Certains retraités qui y habitent ont du mal à se déplacer vers le centre-ville.	<i>C'est une demande récurrente. Une étude va être lancée pour répondre à plusieurs enjeux liés : - la desserte du secteur Resplandy, - la desserte du secteur Ametzone (Ikea) - la desserte de Saint-Pierre d'Irube - l'articulation avec le réseau du Conseil Général (très fortement renforcé). Tous ces éléments devront être analysés afin de proposer dans ce contexte la réponse la plus adaptée pour les riverains de l'Avenue Resplandy.</i>
17	L'éducation est à faire sur le piéton de demain ! Un collectif devrait être organisé pour regrouper les enfants et les amener à l'école.	<i>Ces initiatives sont à développer. Elles constituent d'ailleurs le cœur d'une des actions de l'Agenda 21. L'application de la sectorisation devrait permettre de mettre en place des cheminements pédestres cohérents et réalisables mais il faut également que cela corresponde aux attentes des parents.</i>
STATIONNEMENT		
18	Dans tous les parkings, pourrait-il y avoir des emplacements pour les vélos comme au parking Ste Claire ?	<i>C'est le cas, sauf au parking Vauban (sa conception ne le permettant pas).</i>
19	La sortie du cimetière St Léon a été améliorée, par contre aucun emplacement n'est réservé pour les personnes handicapées. Jusqu'à présent le stationnement était relativement facile mais actuellement toutes les places de parking (sauf le week-end) sont occupées par les gens qui fréquentent la Clinique Lafourcade et même l'hôpital. Le quartier est saturé !	<i>La Ville envisage de créer deux places de stationnement réservées aux personnes handicapées, à la seconde entrée du cimetière, sur l'avenue de Cestac. Il est indéniable que la pression du stationnement s'accroît dans ce quartier : l'une des réponses passe par le développement de l'offre et l'usage croissant des transports en commun.</i>
20	Travaux d'aménagement du parking Paulmy en cours : est-il prévu d'agrandir la largeur des places de parking actuellement trop étroites, ce qui entraîne rayures et chocs à cause des grosses voitures et 4/4, surtout lorsque le parking est saturé (cirques, rugby, foires...) et qu'on n'a pas le choix pour se garer ?	<i>Les aménagements réalisés sont réglementaires, sachant que la structure (interdistance entre piliers) du parking datant de son origine, ne permet pas d'aller au-delà.</i>
URBANISME/SOCIETE		
21	Il manque des places d'hébergement pour les gens du voyage, va-t-il y avoir une amélioration ?	<i>Ce dossier relève de l'agglomération Côte Basque Adour, compétente en la matière. Le nombre de places à disposition est conforme au schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Un projet est en cours pour trouver un site définitif en termes d'aire d'accueil.</i>
22	Le quartier des arènes perd toute unité, des immeubles construits à la place des maisons vendues, ne respectent aucune règle d'identité.	<i>Ce quartier est en grande partie doté d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) "patrimonial", qui a pour vocation de protéger les propriétés ou les ensembles urbains remarquables. Toutes les propriétés ne sont pas concernées et celles qui ne le sont pas peuvent évoluer dans le cadre de la zone UB ou UBp ("zones urbaines denses bâties de manière discontinue") du PLU. Lorsque les programmes s'apparentent par leurs tailles et dimensions aux grandes maisons du quartier, il est préconisé une volumétrie en dialogue avec les bâtisses existantes dans l'environnement, dans les autres cas l'expression des bâtiments collectifs est nécessairement d'une architecture différente.</i>
23	Quelle place dans le projet Marinadour pour les piétons, les cyclistes et les personnes handicapées ?	<i>Les problématiques liées aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ont été intégrées dans l'ensemble du projet Marinadour (constructions, espaces publics). Pour les cyclistes, les continuités cyclables, notamment avec la piste en bord d'Adour seront assurées. A noter également, l'intégration de locaux vélo dans les bâtiments de logements.</i>
24	Que va devenir le Hameau de Plantoum ?	<i>La Municipalité suit ce dossier avec attention. Une expertise judiciaire reste en cours, dont les conclusions sont attendues pour fin 2013.</i>
25	Quel est l'avenir du centre Harambillet s'il n'est plus une maison de retraite ?	<i>Ce dossier est en cours, aucune option n'a été arrêtée.</i>
26	Est-il vrai que l'ancien Palais de Justice deviendra la Médiathèque ?	<i>Il est vrai que cette hypothèse est celle retenue à ce jour. Une étude de programmation de la relocalisation de la médiathèque sur ce site, est en cours.</i>
27	Les habitants du quartier seront-ils être consultés pour le devenir des serres de la ville qui font partie à l'origine du Parc de Caradoc ?	<i>L'urbanisation de ce site est d'ores et déjà prévue de longue date, s'agissant d'une zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme. Aussi, il n'est pas envisagé de consultation sur ce sujet.</i>
28	Dans les nouveaux immeubles, il devrait y avoir systématiquement des locaux pour les vélos et il faudrait peut être en créer dans les anciens programmes.	<i>Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) demande pour toutes les créations de logements la réalisation de locaux vélos. Pour les anciens programmes il n'est pas possible d'en prescrire en dehors de nouvelles autorisations d'urbanismes pour lesquelles le PLU en exigerait.</i>
29	Au niveau de l'îlot de la Monnaie et de Marinadour, comment les voitures, cyclistes, piétons et personnes handicapées pourront y accéder ?	<i>L'ensemble des publics et des moyens de transports pourront effectivement accéder à ces deux opérations urbaines.</i>

30	Pour les programmes fonciers futurs, la Mairie pourra-t-elle les présenter une ou deux fois par an ?	<i>La Ville présente régulièrement les projets immobiliers ou fonciers majeurs à venir, dans le cadre de réunions publiques de quartier, sachant que la majorité relève de l'initiative privée sur des espaces urbanisés ou à urbaniser.</i>
ENVIRONNEMENT / ESPACES VERTS		
31	Problème de nuisance des pigeons trop nombreux : saleté, dégradations récurrentes et rapides, obligation d'entretenir les immeubles plus souvent (rue des Faures par exemple), vu les lieux, il y a obligation de faire appel à des professionnels, ce qui occasionne un coût élevé. Si j'empêche les pigeons de vivre sous mon toit par des travaux, je déplace le problème chez mes voisins mais ça ne le résout pas. Solution éventuelle : création d'un pigeonnier par exemple dans les remparts, ce qui les encouragerait à vivre là principalement et permettrait de gérer leur nombre.	<i>Cette solution de mise en place de pigeonnier avait été étudiée mais elle représente un coût d'installation très important, puis par la suite, un suivi régulier journalier également très important pour nettoyer, nourrir, détruire une partie des œufs. Par ailleurs, la présence de pigeons à la rue des Faures, par exemple, ne sera pas réglée avec un tel dispositif dans les remparts. Le seul moyen efficace reste le traitement du bâtiment par piques, filet, grillage, système électro-répulsif (au choix) et les campagnes de capture de pigeons sur le domaine public, sur les points à proximité déjà identifiés pour avoir suffisamment de tranquillité pour "l'appâtage" et de surface au sol pour le déploiement des filets de capture sans endommager les voitures (ce qui n'est pas possible à la rue des Faures). C'est en ce sens que la ville de Bayonne a passé un marché avec un prestataire spécialisé. Il est vrai qu'en 2012, la Ville a rencontré des problèmes d'exécution du marché avec le prestataire qui avait été retenu, une nouvelle consultation doit être lancée pour cette prestation.</i>
32	De retour d'Italie où j'en ai fait la découverte, je suggère la mise en place dans les rues de poubelles fort ingénieuses et également agréables à l'œil. 2 bacs, voués au tri, surmontés par un cendrier muni d'une grille afin de pouvoir éteindre les cigarettes (Je peux fournir une photo).	<i>Il existe une variété très importante de modèles de mobiliers urbains, dont le choix relève du contexte dans lequel ils sont installés (secteur patrimonial ou non par exemple) et des fonctions attendues, en liaison dans le cas présent, avec les modes de collecte. A envisager ?</i>
33	Avenue du Dr Gaudeul, les arbres sont élagués côté pair, pourquoi pas de l'autre côté ?	<i>C'est EDF qui a élagué le côté où l'on retrouve des lignes électriques et téléphoniques. Notre plan de gestion n'intègre pas cette intervention. Sans ces lignes, il n'y aurait pas de taille aussi sévère.</i>
34	Quartier Arrousset, allée de Lacay, derrière les résidences Belardi (Coligny), le ruisseau pour le moment à sec qui longe les résidences n'est pas du tout entretenu. Il est envahi ainsi que ses abords par les herbes folles, arbres divers (acacias, noisetiers...). Il sert aussi de décharge pour des pneus. A qui en incombe l'entretien ?	<i>L'entretien incombe aux propriétaires riverains du ruisseau.</i>
VOIRIE / CIRCULATION		
35	Lors des travaux effectués par EDF, GDF ou autres, pourquoi n'y a-t-il pas de concertation entre eux pour faire les travaux en même temps ?	<i>Il y a une concertation avec les gestionnaires de réseaux organisée annuellement. Toutefois, des urgences ou des programmes de travaux immobiliers nouveaux nécessitent parfois des interventions non planifiables.</i>
36	Avenue de Beyris, il est impossible d'emprunter les trottoirs à cause des voitures qui sont garées des 2 côtés de la route, des haies débordent sur les trottoirs, des racines de certains arbres transpercent le goudron, que pouvez-vous faire ?	<i>Il s'agira pour la ville de reprendre les trottoirs dans le cadre de prochains travaux de voirie à programmer notamment selon les possibilités budgétaires.</i>
37	Avenue du Polo, une chicane n'est pas du tout signalée, il faudrait au moins la peindre.	<i>Il ne s'agit pas d'une chicane (dispositif destiné à ralentir, qui décale localement l'axe d'une voie, qui reste le même de part et d'autre), mais d'un désaxement de la chaussée classique en ville. Cela ne nécessite pas de dispositif avertisseur particulier alors que la vitesse est déjà contrainte par les largeurs et les encombrements.</i>
38	Pourquoi avoir diminué la largeur du trottoir devant l'immeuble Demarne suite à la construction de la résidence de l'avenue Dubroq ?	<i>Cette largeur est a priori identique à celle préexistante. Ce trottoir comme l'ensemble des espaces publics du secteur seront totalement reconfigurés dans le cadre des projets Marinadour et transports en commun.</i>

39	La rue d'Arousset est en partie défoncée. A quand la remise en état ?	<i>En termes de voirie, la Ville est tenue de définir des priorités d'action, en conciliant besoins techniques et possibilités budgétaires. Cette rue n'est a priori pas la plus concernée en termes de besoins immédiats.</i>
40	La place des Gascons a perdu de son originalité : elle était prévue une Agora sans voiture, un centre de la vie sociale rapprochant les riverains, préservant la convivialité et la sécurité pour les enfants. Il y a assez de places de stationnement à l'extérieur, autour des bâtiments. Ne pourrait-on pas déplacer les plots rétractables de quelques mètres à l'entrée afin d'empêcher la circulation autour de la place (hors le stationnement de la police) ?	<i>Ce sujet est controversé et confronte des points de vue différents. Sa modification n'est pas envisagée.</i>
41	Malgré de nombreux signalements à la Mairie, le revêtement de sol du Parc d'enfants à la Place d'Albret (St Esprit) n'est toujours pas adapté. Les véhicules passent au ras du Parc et sont un véritable danger pour les enfants et les personnes âgées qui viennent s'asseoir près de la fontaine.	<i>Le sol de l'aire de jeux d'enfants de la place d'Albret est un sol amortissant qui ne présente pas de défaut particulier, à l'instar de ce qui est installé dans toutes les écoles. Ne s'agirait-il pas plutôt du square Bergeret, où le sol est en sable (tout en étant conforme) ? Concernant les 2 roues motorisés qui passent parfois sur la place d'Albret, il s'agit ici d'incivilités banales dont le traitement passe par la police municipale ou les travailleurs sociaux.</i>
42	Au niveau de l'hôpital, pour les personnes qui sont accompagnées par des particuliers aux urgences, pourrait-il y avoir un accès directement aux urgences ?	<i>Cette question relève du Centre hospitalier de la Côte Basque.</i>
43	Question déjà posée au mois d'octobre : mettre des ralentisseurs quartier Marracq ; réponse: non, à cause du nombre élevé d'ambulances. Peut-on alors mettre un indicateur de vitesse qui sensibiliserait les conducteurs ?	<i>Pourquoi pas. La Ville va étudier cette proposition.</i>
44	Ne peut-on pas interdire le passage des voitures sous le Pont St Esprit puisque ensuite on rejoint la route de la gare ? Ce passage permettrait aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite de l'emprunter en toute sécurité...	<i>Des travaux d'élargissement des trottoirs viennent d'être réalisés, donnant plus de confort aux piétons (dont les personnes à mobilité réduite) et assurant une continuité cyclable. A terme, il est envisagé d'enlever la circulation automobile.</i>
45	Est-il possible de mettre des miroirs aux intersections de rues nécessitant d'empiéter au-delà du stop pour avoir la visibilité avant de s'engager ? (exemple : sur Remparts Lachepaillet, la sortie de la rue des Prébendés et de la Place du Château-Vieux est difficile à cause des voitures en stationnement)	<i>Ces intersections ne semblent pas poser de problème majeurs. Sur ces secteurs, compte tenu des contraintes patrimoniales et d'usage (cf. par exemple événements type fêtes de Bayonne), il est difficile d'envisager installer de tels dispositifs. Par ailleurs, les indications fournies par ces miroirs (distance et vitesse des véhicules en approche) sont souvent mal interprétées, ce qui nous amènent à être réticents à leur installation.</i>
46	Est-il normal de paralyser la rue Montalibet 4 heures de temps avant chaque match de rugby ?	<i>L'ampleur de ces événements nécessitent de prendre certaines dispositions exceptionnelles, notamment en termes de circulation et de stationnement.</i>
47	Lors des assemblées de secteur d'Octobre 2011, (question n°18, chemin de Loung, quartier Arrousset), il nous a été répondu que l'ensemble de la signalisation allait être mise en cohérence. A ce jour, elle n'est toujours pas complète . Pour l'allée du Petit Jeanguinan, aucune signalisation. Pour l'allée de Gassané, le marquage au sol est effacé. Pour l'allée de Constantin (côté gauche et côté droit), il y a un marquage au sol, mais pas de panneau de signalisation. Ce serait bien de compléter rapidement ces incohérences sans attendre qu'il y ait un accident.	<i>La mise en cohérence est programmée et devrait être réalisée très prochainement.</i>
48	Si Bayonne doit passer à l'avenir de 40000 à 60000 habitants cela entraînera beaucoup plus de véhicules, il faudra se poser des questions et trouver des réponses !	<i>La réflexion est engagée, en particulier à travers la démarche d'élaboration du Plan de Déplacements Urbains.</i>
CULTURE / VIE ASSOCIATIVE		
49	A quand une offre culturelle commune sur l'agglomération ? Quel rôle joue l'Agglomération pour unifier un programme culturel et proposer une offre plus large et plus concertée que celles offertes par chacune des villes.	<i>A ce jour la compétence culturelle ne relève pas de l'Agglomération, mais appartient à chacune des villes membres. Il n'en reste pas moins qu'une concertation existe entre les villes, notamment pour produire le magazine d'information "A l'affiche".</i>